

DELEGATION DE POUVOIR

Vu l'alinéa 8 de l'article R.421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, autorisant le Directeur Général, à déléguer aux directeurs et chefs de service de l'Office une partie des pouvoirs qu'il détient en application de textes législatifs ou réglementaires en matière d'actes et de contrats ;

Vu la délibération n° 2-B.25.003 du Bureau du Conseil d'Administration du 27 mars 2025 autorisant le Directeur Général par Intérim de 13 Habitat à déléguer une partie de ses pouvoirs ;

M. Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par Intérim et dans les limites de ses attributions, donne délégation à M. Marvin GONZAGA, exerçant la fonction de Responsable Hygiène et Sécurité, pour exercer les pouvoirs suivants :

- Etablir et signer l'ensemble des plans de prévention prévus par les dispositions des articles L4511-1 et R4511-1 et suivants du Code du Travail.
- En effectuer un contrôle annuel et établir et signer le cas échéant les avenants à ces plans.

La présente délégation a été consentie au délégataire au regard, d'une part, de ses compétences techniques et professionnelles, notamment celle relative à la réglementation inhérente à ses activités, et d'autre part, de son autorité et de l'autonomie dont il dispose, ainsi que des moyens et ressources mis à sa disposition.

Le délégataire s'engage à veiller au respect et à l'application des prescriptions légales et réglementaires en vigueur et à exercer un contrôle des tâches effectuées par les salariés placés sous son contrôle.

La présente délégation entraîne sur les domaines d'intervention le transfert du délégant au délégataire de toute responsabilité, notamment pénale.

La présente délégation de pouvoir prendra fin en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elle est susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment à l'initiative du délégant. La subdélégation de pouvoir est interdite.

Fait en deux exemplaires, à Marseille, le 22 Août 2025

Le délégant

Mention manuscrite « Bon pour délégation de pouvoir »

Bon pour délégation de pouvoir

Didier PAPACALODOUCA



Le délégataire

Mention manuscrite « Bon pour acceptation de délégation de pouvoir »

Bon pour acceptation de délégation de pouvoir

Marvin GONZAGA



Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du Code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca - 13002 Marseille dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 22/09/2025

Nom Prénom GONZAGA MARVIN

Signature

